

**Sujet :** [INTERNET] projet de méthaniseur sur la commune de Choignes

**De :** Pierre DENIS <pierre.denis30@orange.fr>

**Date :** 21/03/2024 21:50

**Pour :** pref-ep-metha@haute-marne.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après lecture attentive des pièces du dossier sur le site de la préfecture, voici ci dessous mes remarques.

1. notre département est déjà pourvu d'un nombre conséquent de méthaniseur, surtout dans l'est du département
2. ce méthaniseur d'une taille considérable obligera à y apporter et à en remporter des volumes de matières très élevées conduisant à une consommation d'énergie en carburants dont aucun élément du dossier ne fait état , pas plus qu'en terme de bilan carbone.
3. Cette circulation sur des distances conséquentes ne pourra qu'aggraver une circulation difficile souvent, une détérioration de l'état des routes, dont le contribuable haut marnais devra payer les réparations. (Sur une autoroute au moins le tarif que payent les camions en tient compte) Enfin cet accroissement de véhicules lourds ne pourra qu'augmenter les risques en sécurité routière
4. Ce projet regroupe certains participants à d'autres méthaniseurs récents qui seraient appelés à disparaître à peine construits. Où est la logique ? A moins que des magouilles financières se cachent derrière ce projet ?
5. La production de méthane (un puissant gaz à effet de serre) permet d'éviter en partie sa libération dans l'atmosphère mais en le convertissant en CO2 qui est lui aussi un gaz à effet de serre d'une durée de disparition beaucoup plus longue. Le seul intérêt de ces méthaniseurs serait sur de petits groupes de fermes de remplacer les carburants fossiles des engins agricoles, rendant la production alimentaire beaucoup moins dépendante de ces carburants fossiles qui nous font dépendre de l'étranger et dans une situation planétaire de déplétion de ces hydrocarbures dont il faut sortir impérativement.
6. Les cultures dédiées (CIVES ou CIPAN) devraient être utilisées pour restaurer la fertilité des terres en priorité, l'épandage de digestat ne compensant pas complètement leur retour au sol sous une forme qui pose d'autres problèmes, agronomiques et aussi de pollution des nappes phréatiques.
7. L'épandage de ces digestats dans des zones protégées à divers titres (Natura 2000, PN de forêts) n'est pas non plus sans interroger !

Pour toutes ces raisons je suis donc opposé à la réalisation de cette unité de méthanisation, et demande expressément la publication d'un bilan carbone complet de la production "du champ au retour au champ.

Pierre DENIS 6 rue du champ u puits 52210 St LOUP sur AUJON

éleveur ovins retraité et ancien animateur spécialisé en animation écologique scientifique